

Séance du 19 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf octobre à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal, s'est réuni dans la salle des délibérations.
La séance a été publique

Présents : MM. François-Xavier LENOTTE - Guy BRIDAULT – Marc HUART - Sébastien BANSE
- Éric SCARLAKEN– Olivier CANONNE - Mmes Marie Bernadette BUISSET LAVALARD - Isabelle
BUISSART- Marie-Louise DERAIN

Absents excusés : Jean-Pierre CHRZAN - Jean-Jacques LERCHE

Absent : 0

Procuration : Mr LERCHE à Mr BANSE

M. SCARLAKEN a été désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 juin 2018

Après lecture, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I – Avenant n° 2 au marché public n° 17 00 059 00 568 59 00 – Lot n° 4

Délibération n° 0034_2018

Le conseil municipal,

APRES avoir entendu l'exposé de Mme le maire,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

VU décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n° 037_2017_2 du 20 septembre 2017 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de travaux de rénovation et de mise aux normes de la mairie et de la salle communale

VU la délibération n° 0032_2017 du conseil municipal du 29 avril 2017 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2018,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **de conclure** l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée ci-dessus :

Lot n° 4 : Menuiseries extérieures

Attributaire : SARL ADP Menuiserie – 129, Grand' rue – 59267 Cantaing/Escaut

	Lot n° 4 Menuiseries extérieures
Marché initial HT	44 653.00 €
Avenant n° 1 HT	446.24 €
Avenant n° 2 HT	3 891.00 €
Total HT	48 990.24 €
Tva 20 %	9 798.05 €
Total TTC	58 788.29 €
% évolution	9.71 %

- **d'autoriser** le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

II – NOREADE

POUR INFORMATION : Transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020.

Mme le Maire informe, qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, le transfert obligatoire des compétences "eau" et "assainissement" aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération résulte de la volonté exprimée par le Parlement en 2015 de confier la gestion de ces deux services publics à l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. (fin des régies).

Mr Bridault a assisté à une première réunion d'infos à ce sujet à la CAC.

La proposition de loi donne la possibilité aux communes membres de communautés de communes qui n'auraient pas déjà transféré leurs compétences "eau" et "assainissement", de s'opposer au transfert de ces

compétences avant le 1er juillet 2019, pour un report au 1^{er} janvier 2026. À cette date, elles ne pourront alors plus s'opposer au transfert.

De plus si, après le 1^{er} janvier 2020, une communauté de communes n'exerce pas les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement, l'organe délibérant de la communauté de communes peut se prononcer sur l'exercice de ces compétences par la communauté, mais les communes membres peuvent également s'y opposer.

RETRAIT DU SIDEN-SIAN DE LA COMMUNE DE MAING (Nord) - COMITE SYNDICAL DU 13 NOVEMBRE 2017

Délibération n° 0035_2018

Suite au jugement n° 1500887 du 22 novembre 2016 du Tribunal Administratif de Lille, le Comité Syndical du SIDEN-SIAN a été amené à prendre lors de sa réunion du 13 novembre 2017 une délibération relative au retrait du SIDEN-SIAN de la commune de MAING. Conformément aux dispositions de l'article L.5211-19 du CGCT, les assemblées délibérantes de collectivités membres doivent être consultées pour se prononcer sur ce retrait.

Adopté à l'unanimité

NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN-SIAN - COMITES SYNDICAUX DES 13 NOVEMBRE ET 12 DECEMBRE 2017, 30 JANVIER et 26 JUIN 2018

Délibération n° 0036_2018

Lors des réunions de son Comité Syndical des 13 novembre et 12 décembre 2017, 30 janvier 2018 et 26 juin 2018, le SIDEN-SIAN a adopté à l'unanimité :

- Adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat des Eaux d'HINACOURT, GIBERCOURT et LY FONTAINE (Aisne) avec transfert de la compétence Eau Potable (Production par captages ou pompes, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de FLESQUIERES (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompes, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de PIGNICOURT (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompes, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),
- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'HAMBLAIN LES PRES (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompes, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de PLOUVAIN (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompes, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- Adhésion au SIDEN-SIAN de l'Union Syndicale des Eaux (Nord) (Communes de BOURSIES, DOIGNIES et MOEUVRES) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompes, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de BERTRY (Nord) simultanément à son retrait effectif du SIVOM DE LA WARNELLE avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines,
- Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de BOURSIES, MOEUVRES et MAUROIS (Nord) avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines,
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de DOIGNIES (Nord) avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif, Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Conformément aux dispositions du CGCT, les assemblées délibérantes des collectivités membres du SIDEN SIAN doivent être consultées et doivent se prononcer sur ces nouvelles adhésions dans un délai de 3 mois.

Adopté à l'unanimité

III – Avis du Conseil Municipal sur l'adhésion au SIVU « Murs Mitoyens » de la commune d'Abancourt

Délibération n° 0037_2018

Le Conseil Syndical du SIVU « Murs Mitoyens », en date du 26 septembre 2018, a accepté l'adhésion de la commune d'ABANCOURT au sein du SIVU à compter du 1^{er} janvier 2019. En application des dispositions du CGCT, les communes membres sont invitées à se prononcer sur cette demande d'adhésion.

Adopté à l'unanimité

IV– Délibération mandant le CDG59 afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

Délibération n° 0038_2018

Les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale autorisent les collectivités territoriales et leurs établissements publics à financer les dispositifs de protection sociale complémentaire souscrite par leurs agents.

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le conseil d'administration du CDG59 a décidé lors de sa séance du 21 juin 2018, de lancer une procédure de mise en concurrence visant à mettre en œuvre une convention de participation dans le domaine de la prévoyance pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

En application de ces dispositions, Mme le Maire propose à l'assemblée :

- De mandater le Cdg59 pour mettre en œuvre une convention de participation.
- De verser la totalité de la cotisation mensuelle par agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Adopté à l'unanimité

V – Point PLU

Mme le Maire rappelle. L'arrêt projet du PLU a été délibéré le 15 juin 2018, les Recommandés aux PPA (personnes publiques associées) ont été envoyés, le délai de 3 mois est écoulé, les réponses ont été reçues.

Un courrier a été envoyé au Tribunal Administratif pour solliciter la nomination d'un commissaire enquêteur.

Avis : Chambre d'Agriculture / SNCF / du Département / CDPENAF / du Pays du Cambrésis/ de la DDTM ==> pour la plupart avis favorable avec quelques réserves.

Le 29 octobre à 15 heures Réunion PLU : présentation par URBYCOM de la synthèse des réponses. L'ensemble du conseil municipal y est convié.

VI – Tarifs location salle communale et salle polyvalente

Délibération n° 0039_2018

Suite aux travaux de la salle communale et de la salle polyvalente, il apparaît nécessaire de revoir les tarifs de location datant de 2001 et les conditions de prêt de celles-ci.

Après réunion de la commission des finances et travaux, Mme le Maire propose les tarifs qui ont été décidés.

Après discussion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité de fixer les tarifs de location suivant :

Salle communale :

	Habitants du village	Extérieurs
1 jour	200 €	320 €
2 jours	75 €	120 €
Vin d'honneur	80 €	150 €
Réunion	80 €	80 €
Caution	500 €	500 €

Salle polyvalente :

	Habitants du village	Extérieurs
1 jour	100 €	150 €
Caution	500 €	500 €

	Salles	A l'extérieur des salles
Prêt vaisselle	0.50 €/personne	0.10 €/unité Non livrées et rendues propres
Prêt chaises	Gratuit	0.50 €/unité Non livrées et rendues propres
Prêt plateaux et tréteaux		gratuit

Electricité - chauffage : consommation réelle (relevé du compteur) et suivant tarification de la délibération du 22 octobre 2008.

Mme le Maire expose qu'un état des lieux sera fait minutieusement avant et après location même avec les associations. Le règlement de la salle communale sera revu lors du prochain conseil municipal. Une réflexion sera menée concernant le nettoyage de la salle : acquisition d'une auto-laveuse, appel à une entreprise d'insertion ou autre, ou effectué par le locataire...

VII - Logement du 1^{er} étage du presbytère – Exonération partielle du loyer de novembre.

Délibération n° 0040_2018

Les nouveaux locataires du logement sis 4, rue du Château d'eau (1^{er} étage) Mr BAUCHART et Melle MAGNAN ont racheté à Mme WAN MEENEN l'électroménager pour le somme de 280 €.

Madame le Maire propose que la commune fasse l'acquisition de l'électroménager vu que celui-ci est incorporé aux meubles de cuisine installés récemment et souhaite dégrever de 280 € le loyer du mois de novembre.

Adopté à l'unanimité

VIII - Questions diverses

➤ Ecole :

Augmentation des élèves mangeant à la cantine, et occupation de la salle polyvalente. Achat d'un charriot pour desservir.

1. Emploi de Mme Faldor : le contrat CAE a été renouvelé en PEC jusque septembre 2019 (pris en charge à 45%).

2. Info sur le projet ENIR (école numérique en ruralité)

Dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du ministère de l'Éducation nationale et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, les collectivités territoriales concernées pourront répondre, en lien étroit avec les académies, à la phase 2 de l'appel à projets émis par l'État, au titre des investissements d'avenir, destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires (cycle 2 et 3) des communes rurales.

Mr Scarlaken explique qu'au niveau du SIVU, il a été décidé de postuler à concurrence d'une enveloppe maxi de 10 k€ (5k€ à charge du SIVU et 5 k€ de subvention) dépôt des dossiers au 15 octobre 2018

pour investissement dans l'année 2019. Principe : le numérique vient vers l'enfant (mobilité) (écran et outils programmables pour l'apprentissage en maternelle)

3. Conseil d'école le 9 novembre + réunion de SIVU le 9 novembre 20h (notamment pour relancer appel d'offre cantine)

- **Couverture ADSL** : Mme le Maire expose que les nouvelles antennes XILAN installées dans le clocher ne sont toujours pas opérationnelles pour les maisons côté Wambaix ==> Elle a organisé une réunion avec la CAC qui a la compétence TIC et Xylan pour trouver une autre solution que de devoir faire procéder à de l'élagage. En 2019, réunion d'information sur la fibre aux habitants de la commune.
- **ENEDIS** : suite à la chute de l'arbre du château d'eau (poteau et fil volant), Mme le Maire a recontacté Enedis pour intervention ?

Des travaux seront réalisés fin 2019, début 2020, le long de la RD960, de Niergnies à Forenville (déroulement de câble BT pour pallier aux baisses de tension)

- **Rue Borniava** : intervention de la société BUISSART pour l'engazonnement au-dessus de la réserve incendie.
- **Rue d'Esnes** : un permis de construire a été déposé sur le terrain de M PRINGALLE
- **COPIL pour le périmètre LPO/CAC** : détermination des communes présentes au COPIL. Mme le Maire donne lecture à l'assemblée du compte rendu du 19 septembre. Des actions pédagogiques pourraient être menées notamment à destination des écoles des communes avec en priorité les communes directement concernées (RPI...)
- **TEOM** (taxe enlèvement ordures ménagères) : instauration de différentes tarifications en fonction des zones d'enlèvement et lissage sur 3 ans pour arriver pour toutes les communes rurales à 15.65 pour égaliser le service rendu
- **Avis d'enquête publique** : Révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Cambrai-Niergnies présenté par la DGAC (direction générale de l'aviation civile). Ce plan a été institué par arrêté interministériel du 23/08/73 mais nécessite une révision. Permanence du commissaire enquêteur le 21 novembre 2018 de 9 à 12h en mairie de Séranvillers.
- **Centrale solaire** : mise en œuvre 26 juillet 2018, l'électricité arrive au poste de Riez à Proville à l'unité de distribution, recherche d'un berger avec moutons nains pour entretien.
- **Repas des aînés** le 28 octobre (payant pour les membres du CM)
- **11 novembre** : invitation à la population à pavoiser les maisons, cloches doivent carillonner à 11 heures, pendant 11 minutes) (à voir faisabilité) il y aura dépôt de gerbes désormais au cimetière anglais.
- **Bilan centenaire** : belle image de l'intérêt porté à l'histoire de Séranvillers-Forenville à cette époque et de l'hommage rendu aux soldats disparus. Remerciement de Mme le Maire, de très bons retours des anglais, et des élus
- **Soirée comité des fêtes** : 20 octobre
- **Beaujolais** : date non communiquée par le comité des fêtes
- **Spectacle de Noël et gouter** : 1^{er} décembre avec un spectacle proposé par les scènes du Haut Escaut
- **Boîte mail** : lors de la mise à jour, perte de mails
- **Plantons le décor** : mise en place sur le site date limite au 16 novembre

Tour de table : RAS

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mme le Maire déclare la session close.

La séance est levée à 22 heures 35.